

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération  
n° 2013.04.057

Ecole d'arts  
plastiques du  
GrandAngoulême :  
tarifs 2013/2014

**LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Françoise COUTANT

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMADI à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Frédéric SARDIN, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE

**Excusé(s) représenté(s)** :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Maurice HARDY, Rachid RAHMANI

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.04.057**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU GRANDANGOULEME : TARIFS 2013/2014**

Les droits d'inscription et frais de scolarité de l'Ecole d'Arts Plastiques du Grand Angoulême actuellement en vigueur ont été fixés par délibération n° 51 du 29 mars 2012.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 5 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances / programmation (réunion toutes commissions confondues) du 2 avril 2013,

**Je vous propose :**

**D'AUGMENTER** de 2% les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2013/2014 comme indiqués dans les tableaux en annexe et d'arrondir les montants à la décimale supérieure.

- Dans l'annexe 1

**DE MODIFIER :**

- le tarif des ateliers adultes/+ de 18 ans en tenant compte de la durée de l'atelier,

**DE REMPLACER :**

- l'appellation « cours » par « atelier »,
- l'appellation «ateliers de mise à niveau» par « parcours lycée».

**DE REGROUPER** les cours supplémentaires, en une seule catégorie et un même tarif.

- Dans l'annexe 2

**DE MAINTENIR** les modalités particulières concernant l'allocation d'étude.

L'Allocation d'étude pour les élèves domiciliés sur le GrandAngoulême, qui vise à réduire les coûts d'accès à l'école en retenant un quotient familial (QF) tenant compte des ressources des familles aura pour référence de base le quotient calculé par les services d'action sociale de la caisse des allocations familiales. Il comprend trois seuils :

- Q.F inférieur ou égal à 500 € : tarif le plus bas,
- Q.F compris entre 501 € et 650 € : tarif réduit intermédiaire,
- Q.F supérieur à 650 € plein tarif.

## **I – Structure des tarifs**

### **DE PRECISER que :**

- ❑ la base de calcul des frais de scolarité dans le cas de l'inscription à plusieurs ateliers ou de l'application du tarif « 2 élèves et plus de la même famille » se rapporte à la tarification de l'atelier le plus long en durée horaire.
- ❑ les droits d'inscription seront à verser en même temps que le dépôt de dossier d'inscription (à partir de fin juin), et ne seront pas remboursables en cas de désistement.
- ❑ Les frais de scolarité non versés au 30 novembre seront majorés de 10%.
- ❑ Les élèves inscrits après le 30 novembre acquitteront leurs droits d'inscription lors du dépôt de dossier, et les frais de scolarité dans le mois suivant. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.
- ❑ Les élèves inscrits après le 1<sup>er</sup> janvier acquitteront leur droit d'inscription de 20€ lors du dépôt du dossier, et acquitteront les frais de scolarité réduit de 30% dans le mois suivant. En cas de non versement dans les délais une majoration de 10% sera appliquée.
- ❑ un élève démissionnaire après le 30 octobre ne peut être dispensé du paiement des frais de scolarité, ni remboursé des sommes déjà versées.
- ❑ Un élève n'ayant suivi aucun cours ou démissionnaire avant le 30 octobre pourra obtenir sur demande motivée, l'annulation ou le remboursement de tout ou partie de la facturation des frais de scolarité.
- ❑ Toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante.
- ❑ Les élèves inscrits aux « parcours lycée » ont libre accès aux cours de leurs choix et aux ateliers de vacances, ceux-ci entrant dans le cadre de leur formation, et dans la limite des places disponibles.
- ❑ Les élèves inscrits dans un lycée de l'agglomération et qui ont l'option « arts plastiques » bénéficient du tarif GrandAngoulême pour les frais de scolarité. Lors de leur inscription, un certificat attestant qu'ils sont bien inscrits dans un lycée du GrandAngoulême avec l'option « arts plastiques » devra être fourni.
- ❑ un acquittement en deux fois sera possible au 30 octobre et au 30 novembre

**D'ACCORDER** une réduction de 50% aux enfants et étudiants participant aux stages et ateliers de vacances.

## **II – Droits d'inscription et frais de scolarité**

Voir tableau en annexe

## **III – Allocation d'étude**

Voir tableau en annexe

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>16 avril 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>16 avril 2013</b>

		2012/2013		2013/2014	
		GrandAngoulême	Hors GA	GrandAngoulême	Hors GA
Droits d'inscription		20 €	20 €	20 €	20 €
		Augmentation 2% arrondi à l'unité >			
<b>Frais de scolarité : ENFANTS SCOLARISES - 18 ANS ET ETUDIANTS JUSQU'À 22 ANS + APPRENTIS POITOU-CHARENTES</b>					
1 élève	1 Atelier	100,90 €	155,00 €	102,90 €	158,10 €
2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier	173,10 €	271,80 €	176,60 €	277,20 €
<b>Frais de scolarité : ADULTES + 18 ANS NON ETUDIANTS ET ETUDIANTS A PARTIR DE 23 ANS</b>					
1 élève	1 Atelier de 2H	107,30 €	160,40 €	109,50 €	163,60 €
	1 Atelier de 2h30	107,30 €	160,40 €	124,00 €	185,80 €
	1 Atelier de 3H	135,90 €	203,90 €	138,60 €	208,00 €
2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier de 2H	180,40 €	274,90 €	184,00 €	280,40 €
	1 Atelier de 2h30	180,40 €	274,90 €	209,60 €	318,90 €
	1 Atelier de 3H	230,40 €	350,30 €	235,00 €	357,30 €
cours supplémentaire	1 Atelier	31,90 €	31,90 €	32,60 €	32,60 €
<b>Stage / ateliers de vacances</b>		27,80 €	27,80 €	28,40 €	28,40 €
Déplacement culturel		5,50 €	5,50 €	5,60 €	5,60 €
Session de Culture générale		gratuité		gratuité	
<b>Frais de scolarité : COURS PREPARATION AUX GRANDES ECOLES</b>					
Droits d'inscription		20 €	20 €	20 €	20 €
<b>Frais de scolarité : Parcours lycées</b>	Forfait annuel	154,00 €	154,00 €	157,10 €	157,10 €
Droits d'inscription aux entretiens d'admission		<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>	<b>20,00 €</b>
Droits d'inscription		<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>
<b>Frais de scolarité : Classe prépa</b>	Forfait annuel	208,10 €	208,10 €	212,30 €	212,30 €

ANNEXE 2

Quotient familial	GrandAngoulême	2012/2013			2013/2014			
		FRAIS DE SCOLARITE	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	FRAIS DE SCOLARITE	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	
		Augmentation 2% -arrondi à l'unité >						
<b>A jusqu'à 500€</b>	<b>Moins de 18 ans</b>		<b>Enfants scolarisés - 18 ans et Etudiants jusqu'à 22 ans</b>					
	1 élève	1 Atelier	100,90 €	63,80 €	37,10 €	102,90 €	65,10 €	37,80 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier	173,10 €	107,20 €	65,90 €	176,60 €	109,30 €	67,30 €
	<b>Plus de 18 ans</b>		<b>Plus de 18 ans</b>					
	1 élève	1 Atelier 2H	107,30 €	63,80 €	43,50 €	109,50 €	65,10 €	44,40 €
		1 Atelier 2H50	<del>107,30 €</del>	<del>63,80 €</del>	<del>43,50 €</del>	124,00 €	73,80 €	50,20 €
		1 Atelier 3H	135,90 €	80,70 €	55,20 €	138,60 €	82,30 €	56,30 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 2H	180,40 €	107,20 €	73,20 €	184,00 €	109,30 €	74,70 €
		1 Atelier 2H50	<del>180,40 €</del>	<del>107,20 €</del>	<del>73,20 €</del>	209,60 €	124,00 €	85,60 €
		1 Atelier 3H	230,40 €	135,90 €	94,50 €	235,00 €	138,60 €	96,40 €
<b>B de 501€ à 650€</b>	<b>Moins de 18 ans</b>		<b>Enfants scolarisés - 18 ans et Etudiants jusqu'à 22 ans</b>					
	1 élève	1 Atelier	100,90 €	35,00 €	65,90 €	102,90 €	35,70 €	67,20 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier	173,10 €	55,30 €	117,80 €	176,60 €	56,40 €	120,20 €
	<b>Plus de 18 ans</b>		<b>Plus de 18 ans</b>					
	1 élève	1 Atelier 2H	107,30 €	35,10 €	72,20 €	109,50 €	35,80 €	73,70 €
		1 Atelier 2H50	<del>107,30 €</del>	<del>35,10 €</del>	<del>72,20 €</del>	124,00 €	40,70 €	83,30 €
		1 Atelier 3H	135,90 €	44,60 €	91,30 €	138,60 €	45,50 €	93,10 €
	2 élèves et plus de la même famille	1 Atelier 2H	180,40 €	55,20 €	125,20 €	184,00 €	56,30 €	127,70 €
		1 Atelier 2H50	<del>180,40 €</del>	<del>55,20 €</del>	<del>125,20 €</del>	209,60 €	64,50 €	145,10 €
		1 Atelier 3H	230,40 €	71,20 €	159,20 €	235,00 €	72,60 €	162,40 €

